



LES FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LA LUTTE À LA FUSARIOSE DE L'ÉPI DES CÉRÉALES

Depuis plusieurs années maintenant, des produits homologués pour lutter contre la fusariose de l'épi des céréales offrent une protection qui permet de réprimer cette maladie lorsque les conditions s'y prêtent et que les bonnes mesures de traitement sont appliquées. La liste des produits homologués contre cette maladie ne cesse d'accroître au fil des ans. Le FOLICUR^{MD} 432 F et le FOLICUR^{MD} 250 EW (tébuconazole), le BRAVO® 500, le BRAVO® 720, le BRAVO® Ultrex, l'ECHO 720 ET L'ECHO 90DF (chlorothalonil) sont homologués pour réprimer la fusariose de l'épi chez **le blé seulement**. Le FOLICUR^{MD} permet aussi de contrôler différentes maladies foliaires, de la tige et des glumes, chez cette espèce. Le fongicide FUSE^{MC} (tébuconazole) ainsi que le PALLISER^{MC} (tébuconazole) sont des équivalents exacts du FOLICUR^{MD}, commercialisés par des distributeurs différents. Le PROLINE^{MD} 480 SC (prothioconazole), le PROSARO^{MD} 250 EC et le PROSARO^{MD} 421 SC (prothioconazole et tébuconazole) sont homologués pour réprimer la fusariose de l'épi chez **le blé et l'orge**. Ces fongicides permettent aussi de lutter contre plusieurs maladies et taches des feuilles et de l'épi, et, selon le produit, contre la rouille de la tige. Le CARAMBA^{MC} (metconazole) est homologué pour réprimer la fusariose de l'épi chez **le blé, l'orge, l'avoine et le seigle** et permet également de contrôler certaines maladies foliaires. Le TWINLINE^{MC} (pyraclostroline + metconazole) qui est homologué pour usage sur **le blé, l'orge, le seigle et le triticale** est aussi un produit à large spectre de répression des maladies foliaires.

Une nouveauté en 2013 : un agent de contrôle biologique a reçu l'homologation pour la répression partielle de la fusariose de l'épi du blé. Il s'agit d'une souche de *Bacillus subtilis* var. *amyloliquefaciens* dont le produit porte le nom de BIOFONGICIDE TAEGRO (Novozymes BioAg limitée, Saskatoon).

Certains produits ne sont pas commercialisés ou distribués dans nos régions en raison d'ententes ou de stratégies commerciales. Contactez les distributeurs à ce sujet.

Pour plus d'informations sur ces homologations ou pour toute autre question sur le sujet, vous pouvez communiquer directement au Service de renseignements de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) par téléphone (1-800-267-6315), par courriel (pmra_infoserv@hc-sc.gc.ca) ou consulter leur site Web (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/index-fra.php/francais/index-f.html>).

Fongicides homologués pour la lutte à la fusariose de l'épi des céréales

Produit	Fabricant / Distributeur	Espèce traitée					IRS	IRE
		Blé	Orge	Avoine	Seigle	Triticale		
BIOFONGICIDE TAEGRO	Novozymes BioAg Ltée 1 888 744-5662	√						
BRAVO ^{MD} 500 FTSS	Syngenta 1 877 964-3682	√					442	12
BRAVO ^{MD} 720	Syngenta 1 877 964-3682	√					436	12
CARAMBA ^{MD} FTSS	BASF Canada inc. 1 877 371-2273	√	√	√	√		191	92
ECHO ^{MD} 720 FTSS	United Agri Products Canada Inc. 1 800 265-4624	√					436	12
ECHO ^{MD} 90DF FTSS	United Agri Products Canada Inc. 1 800 265-4624	√					222	12
FOLICUR ^{MD} 432 F FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√					206	92
FOLICUR ^{MD} 250 EW FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√					206	92
FUSE ^{MC} FTSS	Syngenta Canada inc. 1 877 964-3682	√					206	92
PALLISER ^{MC} MSDS	Viterra Inc. 1 866 569-4411	√					206	92
PROLINE ^{MD} 480 SC FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√	√				28	3
PROSARO ^{MD} 250 EC FTSS	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√	√				224	94
PROSARO ^{MD} 421 SC	Bayer CropScience 1 888 283-6847	√	√				224	94
TWINLINE ^{MC} FTSS	BASF Canada inc. 1 877 371-2273	√	√		√	√	257	166

Vous trouverez les informations concernant les produits commerciaux disponibles sur le site de SAgE pesticides (<http://www.sagepesticides.qc.ca/Recherche/RechercheProduits.aspx>).

Vous pouvez aussi accéder directement aux étiquettes qui précisent les usages des produits ou autres informations, telles que les fiches techniques sur la sécurité des substances (FTSS), en utilisant les liens du tableau ou en visitant le site de Santé Canada (<http://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>) ou des compagnies distributrices des produits.

Veillez lire attentivement l'étiquette des produits et suivre scrupuleusement les directives du fabricant quant à l'utilisation et aux autres dispositions, prescriptions et précautions concernant les produits.

Sur le site d'Agri-Réseau, vous aurez aussi accès à des communiqués sur la fusariose de l'épi développés au CÉROM et édités et publiés par le Réseau d'avertissements phytosanitaires, à l'adresse suivante : <http://www.agrireseau.qc.ca/rap/navigation.aspx?sid=2392&pid=0&r=>.

Les avertissements phytosanitaires au sujet de cette importante maladie des céréales sont livrés en cours de saison, soit à la période critique pour l'infection. Pendant cette période, qui couvre l'épiaison et la floraison du blé, l'épiaison de l'orge et l'émergence de la panicule de l'avoine, les avertissements donnent le niveau de risque général pour les différentes régions, mais il importe de suivre le développement des cultures, les conditions climatiques et météorologiques locales pour préciser le risque d'infection.

Texte rédigé par :

Yves Dion, Martin Lauzon et Sylvie Rioux.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseuse
Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM)
Tél. : 450 464-2715, poste 242 – Téléc. : 450 464-8767
Courriel : katia.colton-gagnon@cerom.qc.ca

Claude Parent, agronome – Co-avertisseur
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181
Courriel : claudio.parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 09 – Grandes cultures – 11 juin 2013